



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 8169

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Rappelant que le psoriasis ne se guérit pas mais qu'il se soigne, l'IFPA souligne que, si les patients sont attentifs à toute nouveauté, ceux-ci ont un problème persistant d'observance puisque 50 % d'entre eux se traitent et 50 % n'ont aucun recours à un traitement pharmacologique. L'IFPA préconise donc l'éducation thérapeutique du patient afin d'améliorer l'observance, d'éviter les arrêts de travail et les dépressions mais également de réduire les dépenses de santé inutiles. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8169

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5818

Question retirée le : 30 octobre 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)